POUVOIRS DES COMMISSAIRES DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE,

Chargés avec ceux du Département de la DRÔME, par la Loi du 28 Mars 1792 de l'Organiſation des Diſtricts de VAUCLUSE & de LOUVESE.

EXTRAIT

Des Procès-verbaux de l'Adminiſtration du Département des Bouches du Rhône, des 17 & 18 Avril 1792, l'An 4e. de la liberté.

LEs Membres chargés de l'Adminiſtration du Département, enſuite du Décret du 14 Mars dernier, ſanctionné le 17; & par l'Arrêté du Conſeil du Département du 24 dudit mois de Mars, procedant au ſcrutin individuel, à la pluralité abſolue des ſuffrages, à l'Election de deux Membres Commiſſaires de ce Département, en exécution de la Loi du 28 Mars dernier, ſur l'organiſation des Diſtricts de Vaucluſe & de Louveze dans les ci-devant états d'Avignon & Comtat Venaiſſin, ont nommé Commiſſaires du Département des Bouches-du-Rhône, MM. *Rebecquy* & *Millot*, à l'effet d'agir en ce qui les compétera en la dite qualité de

Commiſſaires pour l'exécution de la dite Loi, avec les Commiſſaires qui auront été nommés au même effet par le Directoire du Département de la Drôme, & ſur la démiſſion de M. *Millot*, il a été procédé dans la ſéance du 18 à une nouvelle nomination, & M. *Bertin* ayant réuni la pluralité abſolue des ſuffrages, a été nommé Commiſſaire du Département des Bouches-du-Rhône, pour agir en ce qui le compétera en cette dite qualité dans la ſuſdite Loi, conjointement avec M. *Rebecquy* nommé hier pour le même objet, & les Commiſſaires qui auront été nommés par le Département de la Drôme.

Fait à Aix, au Département des Bouches-du-Rhône, dans les ſéances des 17 & 18 Avril 1792; l'an 4me. de la Liberté. Conforme à la minute.

Signé, DESCENE, *Secrétaire Général.*

Certifié conforme à l'extrait reſté ès mains de chacun deſdits Commiſſaires.

Signés, J. GODENER, Secrétaire de la Commiſſion.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO